

Trois bailleurs sociaux de Paris obtiennent une participation de leurs locataires à la suite de la signature d'un accord « punaises de lit ».

Ainsi, 220 000 locataires mettent la main à la poche.

Le coût est jugé minime: 4 euros/an, soit 20% du total. Ce montant incite à la signature. Mais ne pas considérer les punaises comme une question de santé publique soulève quelques remous, et des élus dénoncent « un vide juridique ».